

**Rapport sur la qualification professeur de la section 64 du CNU. Session 2007 :
Compte-rendu rédigé par Serge Alziari, Gilles Waksman et Liliane Berti, élus syndiqués
college A.**

**Contact : serge.alziari@univ-bpclermont.fr
Tel : 04 73 40 74 24**

Le nombre de dossiers à traiter a été stable par rapport à la session de 2006 : 208 dossiers (hors muséum) contre 209 en 2006.

178 dossiers ont été reçus par les rapporteurs (85,7%)

61 dossiers ont reçu un avis favorable (34,2%)

117 dossiers n'ont pas été retenus (65,8%)

dont : 40 ont été jugés hors du champ disciplinaire de la section (soit 34% des refusés et 22% des dossiers reçus)

Il ya donc eu 77 dossiers qui n'ont pas reçu la qualification parce que leurs dossiers ont été jugés « insuffisants »(64% des refusés et 43% des dossiers examinés). Ce qui peut paraître très important. Ces proportions sont inversés par rapport à la qualification 2006

En fait parmi ces dossiers refusés, il faut distinguer les dossiers de Maitres de conférences et les dossiers des chercheurs des EPST (essentiellement CNRS) ou non.

Pour les MCF, il est demandé un minimum de 13-14 publications dans des journaux internationaux à comité de lecture (inscrits au JCR), (les signatures en dernier auteur sont un critère important), la HDR (obligatoire) et un investissement dans la vie de leur université. Ces critères , qui sont identiques à ceux utilisés les années précédentes , semblent être connus des postulants car un nombre restreint de dossiers MCF refusés l'a été pour insuffisance de publications. Il est à remarquer que dans certains dossiers, un «trou » dans les publications a été constaté dans ces dernières années (2003-2004), Il correspond de fait à la (lourde) mise en place du LMD qui dans beaucoup de cas a reposé fortement sur les MCF. Et nous n'avions à examiner que les dossiers des collègues qui ne se sont pas censurés. La tâche n'est donc pas facile !

Pour les chercheurs des EPST (CR ou DR ou post-doc) un minimum de 18-19 publications était demandé, mais, comme les années précédentes, une implication minimale dans les tâches d'enseignement a également été prise en compte. Celle-ci se résume souvent à quelques heures de cours (ou conférences) en M2 dans le domaine de spécialité recherche. Il a été estimé que la qualification accordée par la section l'est pour le métier d'enseignant-chercheur et que les candidats doivent donc avoir montré un minimum d'intérêt pour ce volet très important de notre métier. Bien qu'il soit justifiable, par égard aussi aux candidats MCF pour qui les tâches en enseignement sont souvent très lourdes, ce critère n'est pas toujours aisé à apprécier car dans certaines universités il n'est pas toujours facile aux chercheurs des EPST de pouvoir s'intégrer aux enseignements hors M2.

Rappel 2006 : 209 dossiers, 14 non parvenus, 70 acceptés (35,9%), 125 refusés (64%) dont 55 insuffisants (44% des refusés et 28% des dossiers reçus) et 70 jugés hors section (56% des refusés et 38% des dossiers reçus). ,